

ATTESTATION PAR 2 TÉMOINS SI LA PERSONNE EST DANS L'INCAPACITÉ PHYSIQUE D'ÉCRIRE

• Témoins n°1

Nom et prénom :

Qualité (lien avec la personne) :

Atteste que la personne de confiance désignée est bien l'expression de la volonté libre et éclairée de Mr / Mme.....

→ Que Mr / Mme lui a fait part de ses volontés et de ses directives anticipées si un jour elle n'est plus en état de s'exprimer : OUI NON

→ Que Mr / Mme lui a remis un exemplaire de ses directives anticipées : OUI NON

Fait à : Fait le/...../..... Signature

• Témoins n°2

Nom et prénom :

Qualité (lien avec la personne) :

Atteste que la personne de confiance désignée est bien l'expression de la volonté libre et éclairée de Mr / Mme.....

→ Que Mr / Mme lui a fait part de ses volontés et de ses directives anticipées si un jour elle n'est plus en état de s'exprimer : OUI NON

→ Que Mr / Mme lui a remis un exemplaire de ses directives anticipées : OUI NON

Fait à : Fait le/...../..... Signature

RÉVOCAION

Je soussigné(e) :

Mr/Mme.....

Révoquer la personne de confiance :

Mr/Mme :

Fait à :

Fait le/...../.....

Signature

DÉSENGAGEMENT

Je soussigné(e) :

Mr/Mme.....

Me désengager de ma mission de personne de confiance :

Mr/Mme :

Fait à :

Fait le/...../.....

Signature



Pôle de Réadaptation
MAUBREUIL & LA TOURMALINE



Désignation de la personne de confiance

La loi du 04 mars 2002 introduit la notion de personne de confiance. Il s'agit d'une mesure permettant à toute personne habilitée à être informée et consultée lorsque le patient se trouve hors d'état d'exprimer sa volonté et à l'accompagner durant son séjour hospitalier.

La désignation de la personne de confiance n'est pas une obligation mais un droit pour le patient. Cette personne peut être différente de la personne à prévenir.

Qui peut être une personne de confiance ?

Il s'agit d'une personne librement choisie par vous dans votre entourage et en qui vous avez toute confiance (parent, proche ou le médecin traitant).

Qui peut désigner une personne ?

Seul un patient majeur peut désigner une personne de confiance

Vous êtes sous tutelle : vous pouvez désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille.

En revanche, si une personne de confiance a déjà été choisie antérieurement à la mesure de tutelle, le juge des tutelles ou le conseil de famille peut soit confirmer la mission de cette personne, soit la révoquer.

Quand consulter la personne de confiance ?

La personne de confiance vous aide dans vos décisions concernant votre santé, elle vous accompagne dans vos démarches et peut assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

Prendre connaissance d'éléments de votre dossier médical **en votre présence**

Lorsque vous êtes hors d'état pour exprimer votre volonté, aucune intervention ou investigation (hors urgence ou impossibilité) ne peut être réalisée sans que la personne de confiance n'ait été consultée.

Il est recommandé de lui remettre **vos directives anticipées** si vous les avez écrites : ce sont vos volontés sur les traitements où non si un jour vous ne pouvez plus vous exprimer.

Dans tous les cas la personne de confiance a un devoir de confidentialité

Quelle est la procédure de désignation de la personne de confiance ?

→ Comment s'effectue la désignation ?

La désignation s'effectue par écrit. Ce document doit préciser les noms, prénoms, adresse et moyen de joindre la personne de confiance. Un document type est prévu à cet effet. Une procédure transversale de désignation de la personne de confiance pour les patients hospitalisés précise l'organisation de cette désignation.

→ Combien de temps est valable la désignation ?

La désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation **mais peut être annulée à tout moment par le patient**. Il vous sera alors demandé de notifier par écrit la révocation de votre personne de confiance.

→ Quand se fait la désignation ?

La désignation est proposée à tout patient hospitalisé.

CE QU'IL FAUT AUSSI SAVOIR :

- Dossier patient - Le dossier du patient spécifie l'identité de la personne de confiance désignée par le patient et le formulaire de désignation doit être inséré dans le dossier de soins.
- La personne de confiance ne peut obtenir communication du dossier médical du patient.
- Personne de confiance et secret professionnel - En cas de diagnostic ou de pronostic grave, la personne de confiance peut recevoir, au même titre que les membres de l'entourage proche du patient et sauf opposition de celui-ci les informations nécessaires pour le soutenir et l'accompagner. La loi du 2 février 2016 est venue préciser les contours et affirmer son rôle de témoin privilégié dans les procédures.

Révoquer la personne de confiance

La révocation de la personne de confiance peut se faire à tout moment par le patient ou son représentant légal. Par la suite, cette personne cesse de remplir les missions de la personne de confiance.

FORMULAIRE DE DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Après avoir pris connaissance des éléments d'information :

Je ne souhaite pas désigner de personne de confiance et désire rester l'unique interlocuteur de l'équipe médicale et paramédicale. Cette dernière s'en remet à ma famille, le cas échéant à mes proches, si ma situation m'empêchait d'exprimer ma volonté.

Fait à : Fait le/...../..... Signature

Je désigne une personne de confiance ci-dessous

PATIENT

Je soussigné(e)

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom:.....

Né(e) le :/...../..... A :

Arrivé(e) dans le service :

Désigne comme personne de confiance :

un parent un proche mon médecin traitant

Fait à : Fait le/...../..... Signature

PERSONNE DE CONFIANCE DÉSIGNÉE

Je soussigné(e)

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom:.....

Né(e) le :/...../..... A :

Adresse :

Téléphone :

Accepte d'être la personne de confiance de Mr / Mme

Je m'engage à l'assister, à sa demande, dans son parcours médical, à représenter ses volontés, notamment au cas où il en serait empêché.

Je certifie avoir pris connaissance des buts de ma mission et de mon rôle et les avoir acceptés.

Fait à : Fait le/...../..... Signature